



BULLETIN D'ADHESION 2021/2022 SECTION SKI DE FOND

Informations :

L'adhésion offre la possibilité de bénéficier de :

- l'assurance de la FFS comprend une RC, la gratuité du secours sur les pistes de ski de fond,
- un tarif préférentiel du forfait d'accès au domaine de ski de fond de Beuil les Launes ;
- des conseils sur les techniques, skating et classique (dans les créneaux horaires du club);
- le prêt de matériel de ski de fond ;
- Une formation pour enfants souhaitant s'entraîner sur les conseils d'un moniteur-entraîneur à un tarif spécifique.

La section ski de fond du Club des Sports des Portes du Mercantour permet aux skieurs de se retrouver sur les pistes de ski de fond, de se perfectionner, participer aux animations comme le biathlon ou des courses amicales, le tout dans une ambiance conviviale !

ATTENTION : Pour être adhérent au ski club section ski de fond du CSPM, il faut attester d'une résidence dans une commune proche du centre de ski de fond (Beuil, Péone, Guillaume...).

Tarifs des cotisations :

Licence carte neige fond loisir médium : jeunes: 52 € adulte : 57 €
 Né(e) en 2003 et après Né(e) en 2002 et avant

Licence carte neige fond compétiteur optimum : jeunes : 105 € adulte : 129 €
 Né(e) en 2007 et après Né(e) en 2006 et avant

Licence carte neige dirigeant optimum : adulte : 111 €

Licence carte neige dirigeant Primo adulte : 90 €

(obligatoire pour la présentation au monitorat fédéral ski de fond ou biathlon ou d'encadrement bénévole)

Pour information : (Sur présentation de la carte du ski club aux caisses de la SERM)

Forfait saison 2021/2022 d'accès aux pistes de ski de fond : licencié(e) 11 ans et moins:40 euros
 licencié(e) 12 ans et plus :60 euros
 non licencié(e) 90 euros

Faire le chèque à l'ordre du « cspm » Bulletin à découper pour établir la licence carte neige

ATTENTION : Certificat médical obligatoire à la pratique du ski de fond à fournir à l'adhésion

Licence carte neige fond loisir médium :	JEUNE-52€	ADULTE 57€
Licence carte neige fond compétiteur optimum :	JEUNE 105€	ADULTE 129
Licence carte neige dirigeant	PRIMO 90€€	OPTIMUM 111€

(rayer la mention inutile)

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Portable : Mail :

Date : Signature



FORMATION ET ENTRAÎNEMENT JEUNES 2021/2022
SECTION SKI DE FOND

Informations :

Une formation pour enfants souhaitant s'entraîner sur les conseils d'un moniteur-entraîneur à un tarif spécifique pour deux catégories d'âges.

! Enfants de 6 à 10 ans 15 séances de 2 h sur la saison les samedi minimum 6 enfants

! soit licence+cours+prêt de matériel+forfait accès aux pistes= 240 €

Entraînements les mercredi + les samedi 30 séances = 480 €

! Jeunes de 12 à 16 ans, 15 séances de 2 h sur la saison minimum 6 jeunes

! soit licence+cours+prêt de matériel+forfait accès aux pistes= 240 €

Certificat médical obligatoire de non contre indication à la pratique du ski de fond entraînement et compétition.

Précision : Ce tarif préférentiel comprend le forfait d'accès au domaine de ski de fond de Beuil les Launes; la formation aux techniques, skating et classique et au biathlon; et le prêt de matériel de ski de fond. L'adhésion au CSPM ski de fond permet de participer aux animations comme le biathlon ou aux courses amicales, le tout dans une ambiance conviviale

ATTENTION : Pour être adhérent au ski club section ski de fond du CSPM, il faut attester d'une résidence dans une commune proche du centre de ski de fond (Beuil, Péone, Guillaume...).

Tarifs des cotisations d'adhésion aux CSPM section ski de fond :

Licence carte neige fond loisir médium : jeunes: 52 €
Né(e) en 2003 et après

Licence carte neige fond compétiteur optimum : jeunes : 105 €
Né(e) en 2007 et après

Pour information : (Sur présentation de la carte du ski club aux caisses de la SERM)

Forfait saison 2021/2022 d'accès aux pistes de ski de fond : licencié(e) 11 ans et moins: 40 euros
licencié(e) 12 ans et plus : 60 euros

Faire le chèque à l'ordre du « cspm » Bulletin à découper pour établir la licence carte neige

ATTENTION : Certificat médical obligatoire à la pratique du ski de fond à fournir à l'adhésion

Je souhaite inscrire mon enfant au stage enfants de 6 à 10 ans jeunes de 11 à 16 ans

! Enfants de 6 à 10 ans 15 séances de 2 h sur la saison minimum 6 enfants soit

licence+cours+prêt de matériel+forfait d'accès aux pistes= 240 €

Entraînements les mercredi + les samedi 30 séances = 480 €

! Jeunes de 11 à 16 ans, 15 séances de 2 h sur la saison minimum 6 jeunes soit

licence+cours+prêt de matériel+forfait d'accès aux pistes= 240 €

Entraînements les samedi uniquement.

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Portable : Mail :

Date : Signature



REGLEMENT INTERIEUR 2021/2022 **SECTION SKI DE FOND**

ARTICLE 1 :

Toute personne qui souhaite bénéficier des avantages donnés aux licenciés de la section ski de fond du CSPM se doit d'être à jour des cotisations pour la saison en cours.

ATTENTION : Pour être adhérent au ski club section ski de fond du CSPM, il faut attester d'une résidence dans une commune proche du centre de ski de fond (Beuil, Péone, Guillaume...).
Ces avantages ne sont consentis que pour le titulaire de la licence.

ARTICLE 2 : Prêt de matériel. *(Cet avantage n'est consenti que pour le titulaire de la licence)*

Les licenciés du CSPM section ski de fond et section ski alpin ont accès au prêt journalier de l'équipement complet skis de fond classique ou skating, bâtons et chaussures.

Ce prêt de matériel doit-être notifié sur le cahier, en précisant le nom de l'utilisateur, la taille des skis, des bâtons et des chaussures. Cet équipement doit-être rendu impérativement avant 17 h et signalé sur le cahier « rendu ».

La distribution du matériel doit-être faite par un licencié habilité.

Les autres bénéficiaires du prêt de matériel sont ; les scolaires du canton, les collèges de proximité (Saint Sauveur, Puget, Saint Etienne sur Tinée), lycée de la montagne.

ARTICLE 3 : animations. *(Cet avantage n'est consenti que pour le titulaire de la licence)*

Des animations (biathlon, courses) et cours de ski dans les deux techniques classique et skating sont exclusivement réservés aux licenciés de la section ski de fond du CSPM.

Les jours, horaires et thèmes proposés sont affichés sur le local du CSPM au centre de ski de fond. Ces animations sont encadrées bénévolement par des membres du club ou par le responsable de la section ski de fond du CSPM.

Il est souhaitable de s'inscrire aux animations et cours proposés.

ARTICLE 4 : Espace fartage. *(Cet avantage n'est consenti que pour le titulaire de la licence)*

Seuls les licenciés de la section ski de fond du CSPM ont accès à l'atelier de fartage.

Un fer à farter, une brosse et un support de ski sont mis à disposition, vous devez avoir votre propre fart.

Après avoir farté, il faut nettoyer les copeaux de fart afin de laisser l'atelier le plus propre possible.

ARTICLE 5 : Utilisation des carabines optiques

L'utilisation des carabines optiques ne peut se faire qu'en présence d'une personne licenciée et formée pour mettre en place le pas de tir et le surveiller.

Lors de l'animation de biathlon une aide est bienvenue pour mettre en place le pas de tir ; supports de carabines, et cibles ainsi que tapis de tir.

ARTICLE 6 :

La vie d'un club dépend des bonnes volontés qui souhaitent s'impliquer et aider à faire respecter le règlement intérieur de la section ski de fond du CSPM.

Tout manquement ou détournement de ce règlement intérieur feront l'objet d'une mise au point avec les personnes concernées afin que le fonctionnement de la section reste convivial et en pleine confiance.

Le responsable de la section ski de fond du CSPM